

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU CSE

Le CSE face au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

ifdSp

institut de formation
en droit social de Paris

Au cœur du droit, au service des élus

TARIF INTER : **600 €^{NET}**Tarif par personne pour
l'ensemble de la formation
incluant le repas du midi.TARIF INTRA : **SUR DEVIS**

Le CSE face au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) constitue le dispositif le plus lourd du droit du travail, où les enjeux humains et juridiques se rejoignent. Cette formation permet aux représentants du personnel de ne plus subir la procédure, mais d'en devenir des acteurs centraux.

En maîtrisant les subtilités du motif économique et les leviers du contentieux, les élus et syndicats pourront exiger des garanties réelles pour les salariés, sécuriser les parcours professionnels et, si nécessaire, contester la validité des décisions de l'employeur devant les juridictions administratives ou judiciaires.

**DURÉE : 2 JOURS (14 HEURES)****PUBLIC : REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL****PRÉREQUIS : AUCUN PRÉREQUIS EXIGÉ**

Objectifs de la formation

- **Différencier** les causes économiques de licenciement et les circonstances pouvant en justifier
- **Distinguer** les différentes étapes d'un PSE
- **Identifier** les enjeux liés à la mise en place d'un PSE par accord collectif ou par plan unilatéral
- **Identifier** le rôle de la DRIEETS dans le cadre d'un PSE
- **Cerner** le périmètre d'appréciation du motif économique
- **Apprécier** la notion de groupe en matière de licenciement économique
- **Appréhender** les notions clés des licenciements économiques (obligation de reclassement / catégories professionnelles / critères d'ordre / congé de reclassement)
- **Cibler** les leviers de négociation
- **Développer** des stratégies et des plans d'action concrets pour accompagner les salariés dans le cadre d'un PSE



Le CSE face au Plan de
Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Programme

Jour 01

1. Maîtriser les
fondamentaux et le motif
économique

1.1 Le cadre légal et les causes
de licenciement économique

Analyse des causes :

- Difficultés économiques
- Mutations technologiques
- Réorganisation nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité
- Cessation d'activité

Le périmètre d'appréciation : Entreprise, groupe et secteur d'activité sur le territoire national

L'obligation de reclassement : Caractère sérieux, loyal et exhaustif des recherches

1.2 Les catégories
professionnelles et les critères
d'ordre

Définition des catégories : Règles de regroupement et prévention des ciblage

L'application des critères d'ordre : Charges de famille, ancienneté, handicap et qualités professionnelles...

Le rôle du CSE : Consultation sur les critères et contrôle de leur application

Jour 02

2. Procédure, négociation
et contentieux

2.1 La procédure, le contenu du
PSE et le rôle des acteurs

L'articulation des Livres II et I : Lien entre projet de restructuration et mesures sociales

Négociation de l'accord majoritaire : Stratégies de négociation et mesures supra-légales

Le recours à l'expert : Apports de l'expert-comptable et de l'expert SSCT

2.2 Le contentieux du PSE et le
contrôle de l'administration

Le contrôle de la DREETS : Points de vigilance lors de la validation ou de l'homologation.

Le contentieux administratif : Recours devant le Tribunal Administratif contre la décision de la DREETS.

Le contentieux judiciaire : Actions devant le Conseil de Prud'hommes sur le motif et le reclassement.

Méthodes pédagogiques

Méthode transmissive (exposés et apports théoriques)

Méthode interrogative : Quiz sur les délais légaux et analyse de cas pratiques.

Méthode co-active (échanges et interactions) : Atelier de négociation et analyse critique d'une décision d'homologation.

Évaluations

Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs

Évaluation de satisfaction à chaud



ifdSp

institut de formation
en droit social de Paris

106, rue de Patay
75013 PARIS

01.89.70.87.40
06.66.05.02.53

contact@ifdsp.fr

